

MAIRIE  
D'AZAY-LE-BRÛLÉ  
79400  
(Deux-Sèvres)  
☎ 05.49.06.58.75

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 4 février à 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 24 janvier 2025,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

**Etaient présents** : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,  
Virginie FAVIER, Sylvie MOREAU, Catherine PINEAU,  
Anne-Claire AUGEREAU, François GUILLOT, Christelle GIRAUD,  
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 17  
Présents : 13  
Votants : 13  
(dont 0 mandat)

**Absents** : Éric MILLET, Cécile THOMAS, Thibault BONNANFANT et  
Stéphanie WANLIN GUERINEAU

**Secrétaire** : François GUILLOT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Affiché le 6 février 2025

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

### **MISSION DE PROGRAMMATION D'UNE STRATÉGIE PATRIMONIALE AVANT TRAVAUX (délibération n° 2025-02-03)**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de regroupement des deux écoles nécessitant la programmation d'une stratégie patrimoniale pour certains équipements publics de la commune, afin de déterminer les travaux nécessaires,

Considérant le coût de cette prestation est de 66 210 € TTC, comprenant :

- L'initialisation et le lancement de l'étude
- L'état des lieux et la concertation
- La faisabilité et les scénarios
- Le préprogramme, les plans guides et les fiches actions,
- Le programme détaillé,
- Les scénarios ainsi que la fiche projet
- L'assistance pour la consultation de la maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de :

- Valider le cabinet d'études HEMIS pour cette mission,
- Réaliser les travaux nécessaires à ce projet,
- Autoriser Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,  
François GUILLOT